

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 8 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal de Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le deux décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2020

PRESENTS

AIGREMONT	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE Jean UDRON, DELEGUE SUPPLEANT
ANDRESY	Romain HUDE, DELEGUE TITULAIRE Isabelle GUILLOT, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Sylvie PORET, DELEGUE TITULAIRE Françoise MERY, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE Amélie SOUCHET, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Sophie CHERGUI, DELEGUEE TITULAIRE Luciana SIRAS, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAPET	Rosine THIAULT, DELEGUE TITULAIRE
CHATOU	Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE
DAVRON	Jean-Marc PROVOST, DELEGUE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Gilles THUILLIER, DELEGUE SUPPLEANT
HOUILLES	Cédric BEAUQUESTE, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Jennifer CARON, MEMBRE TITULAIRE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Benoit VIGNES, DELEGUE TITULAIRE
LE MESNIL-LE-ROI	Aline BILLET, DELEGUEE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE Anne-Marie VAN DER HEIJDEN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT
MAISONS-LAFFITTE	Claude KOPELIANSKIS, DELEGUE TITULAIRE Serge GODAERT, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL SUR MAULDRE	Blandine BOUZERAND, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Laurence ROUSSEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
MAULE	Armelle MANTRAND, DELEGUEE TITULAIRE Caroline QUINET, DELEGUEE TITULAIRE
MEDAN	Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE
MONTESSON	Huguette FOUCHE, DELEGUEE TITULAIRE

MORAINVILLIERS	Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE Thierry HEDAN, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Dominique BREUZIN, DELEGUE TITULAIRE Philippe STENGER, DELEGUEE TITULAIRE
POISSY	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Tristan DREUX, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Daniel LEVEL, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
TRIEL-SUR-SEINE	Line WENZEL, DELEGUEE TITULAIRE
VERNEUIL-SUR-SEINE	Ania REDJAL, DELEGUE TITULAIRE Rania SLIM, DELEGUEE TITULAIRE
VERNOUILLET	Lutgard ROUX, DELEGUE TITULAIRE Gaëlle PELATAN, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

ACHERES	Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE Camille VAUR, DELEGUEE TITULAIRE Sarah SABOURIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
ANDRESY	Michèle CHATEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Philippe CORBIER, DELEGUE SUPPLEANT
CARRIERES-SUR-SEINE	Eric BUISSEREZ, DELEGUE SUPPLEANT
CHATOU	Arménio SANTOS, DELEGUE TITULAIRE
CHAVENAY	Bruno MOUSSET, DELEGUE TITULAIRE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Jacques DOLCI, DELEGUE TITULAIRE
CROISSY-SUR-SEINE	Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE Thomas BOURDEAU, DELEGUE TITULAIRE Denis BOULANGER, DELEGUE SUPPLEANT
DAVRON	Evelyne PETIT, DELEGUEE TITULAIRE Eric CUENOT, DELEGUE SUPPLEANT Martine ETARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
ECQUEVILLY	Virginie ROTH, DELEGUEE TITULAIRE
EPONE	Béatrice DI PERNO, DELEGUE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Alexia PENNALEN, DELEGUEE TITULAIRE Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
HOUILLES	Florence DUFOUR, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-Marc AMIOT, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Alexis GALPIN, DELEGUE TITULAIRE Gwendoline DESFORGES, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Nabil FAOUSSI, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE Annie BEYER, DELEGUEE TITULAIRE Mehdi EL GARGATI, DELEGUE SUPPLEANT Marie-Hélène FARBOS, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAISONS-LAFFITTE	Jean-Claude GIROT, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Cyril JARNET, DELEGUE SUPPLEANT
MONTESSON	Françoise FABRER, DELEGUEE SUPPLEANTE
ORGEVAL	Sandra CHEVRIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE Thomas BATIGNE, DELEGUE TITULAIRE
VERNOUILLET	Jordane MOUGENOT-PELLETIER, DELEGUE SUPPLEANT
VILLENES-SUR-SEINE	Virginie ALBAR, DELEGUEE TITULAIRE Jean-Michel CHARLES, DELEGUEE SUPPLEANT

Communes non représentées

ACHERES / CHAVENAY/ CRESPIERES / CROISSY SUR SEIN/ ECQUEVILLY/ EPONE/ LE PECQ/ LES ALLUETS LE ROI/
LOUVECIENNES/ SAINT-NOM-LA-BRETECHE/ VILLENES-SUR-SEINE

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Monsieur Johan BAUTISTA-GARCIA, Chargé d'opérations de travaux

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées

Madame Camille EHRHARDT, Assistante du pôle des assemblées

Nombre de communes	:	40
SIVOM (composé de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	43
<u>Délégués présents</u>	:	48
<u>Pouvoir</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	49

RÉUNION DU 8 DECEMBRE 2020

Le Président ouvre la séance à 18h30.

Il annonce que Monsieur LE BEULZE, Directeur Adjoint des services des syndicats intercommunaux, remplace désormais Monsieur SAILLARD qui était depuis 9 ans Directeur Général des Syndicats Intercommunaux et qui est parti pour occuper la fonction de Directeur Général des Services de la Ville de Houilles. Il fait observer qu'il connaît très bien Monsieur LE BEULZE puisque ce dernier a été très longtemps le Directeur Général des Services à la ville de Fourqueux avant que celle-ci ne fusionne avec la ville de Saint-Germain-en-Laye et qu'il est ravi de cette nomination. Il signale que Monsieur LE BEULZE a travaillé à l'étape de construction de l'administration de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye et qu'il est venu ensuite travailler avec Monsieur SAILLARD au sein des syndicats intercommunaux.

Monsieur LE BEULZE remercie le Président.

Madame GUILLOT de la commune d'Andrésy est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des procès-verbaux des séances des 21 juillet et 21 septembre 2020
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Adoption du règlement intérieur du comité
- Indemnité de conseil au receveur
- Décision budgétaire modificative n°1
- Ouverture des crédits d'investissement
- Questions diverses

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 21 JUILLET ET 21 SEPTEMBRE 2020

Le Président demande si les élus ont des questions à propos de ces procès-verbaux.

Monsieur VIGNES annonce qu'il s'abstient pour ces deux procès-verbaux, car il était absent lors de ces comités.

Sans questions, le comité syndical approuve, avec 1 abstention, les procès-verbaux des séances des 21 juillet et 21 septembre 2020.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

Le Président rend compte de la décision prise dans le cadre de ses délégations.

Concernant la décision n°2020-05, il explique que les voitures qui restent en fourrière sont expertisées par un expert afin de déterminer celles qui vont à la ferraille ou sont vendues au Domaine. Il ajoute qu'il s'agit d'un marché d'un an, reconductible trois fois.

Concernant la décision n°2020-06, le Président précise que cette décision concerne les lots qui n'étaient pas encore attribués, même si les travaux ont déjà commencé, pour le transfert de la fourrière automobile et animale sur le terrain que le SIVOM va acheter au département. Il signale que le lot n°4C concerne la menuiserie extérieure, les lots n°5A, 5B et 5C sont des lots de second œuvre et que le lot n°6 est à attribuer pour le chauffage, la ventilation et la plomberie.

Il ajoute que certaines demandes sur les financements liés à la crise sanitaire de la Covid ont été faites par les sociétés présentes sur le chantier, que ces demandes ont été discutées et négociées et ont abouti à des accords sur des montants à ajouter à ceux des travaux. Il fait observer que toutes les collectivités ont eu des consignes du Premier ministre pour prendre en charge de façon mesurée et discutée les surfinancements liés à cette crise.

Concernant la décision n°2020-08 le Président précise que la dette est toujours variable en fonction des besoins de trésorerie ou des emprunts éventuels du syndicat. Il signale que ce prestataire est bien connu et qu'il accompagne parfaitement le syndicat sur des éléments très ciblés.

Sans observations, le comité prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE

Le Président présente le rapport et fait observer que des moyens pour modifier les règles du quorum ont été recherchés, mais que le droit ne le permet pas. Il annonce qu'actuellement, en période de crise sanitaire, le quorum d'un tiers des membres du comité présents est un quorum réduit, mais que la loi stipule qu'une fois la crise terminée, celui-ci sera à nouveau établi à la moitié plus un des présents.

Il fait remarquer que, symboliquement, il a été ajouté dans ce règlement intérieur une pondération sur l'indemnité des Vice-présidents en cas d'absence, ce qu'il trouve tout à fait normal. Il précise que, dans beaucoup de collectivités, l'indemnité des élus n'est pas la même lorsque les absences sont trop fréquentes.

Monsieur LE PICARD demande si les élus représentés comptent pour le quorum

Le Président répond par la négative et explique que, pour le vote, les membres représentés sont pris en compte, mais que, pour calculer le quorum, seuls les membres physiquement présents comptent.

Sans autres questions, le Président met la délibération au vote.

Le comité adopte, à l'unanimité, le règlement intérieur du comité syndical.

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR

Le Président présente le rapport et fait remarquer que certains fonctionnaires sont extraordinaires et accompagnent le syndicat de façon parfaite, mais, lorsque ce n'est pas le cas, il ne juge pas justifié d'accorder une indemnité supplémentaire au receveur. Il précise qu'il s'agit d'une indemnité de conseil, or, dans le cas du SIVOM, le receveur ne fait qu'attester des documents produits par le syndicat, comparer les chiffres, et payer ce que demande l'ordonnateur, ce que le Président considère être le travail normal du receveur.

Monsieur MARTINET demande si ce receveur a un rôle pour recouvrer éventuellement des créances qui seraient impayées et s'il pouvait être diligent sur ce sujet.

Le Président signale que ce travail est fait par l'huissier du trésor qui poursuit le créancier et que le receveur n'assure aucune veille. Il fait observer que, dans d'autres communes, cette décision de « non-rémunération » au receveur a déjà été prise.

Sans autre remarque, le comité, vote à l'unanimité, le « non versement » de l'indemnité de conseil au receveur.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Madame BOUZERAND présente le rapport.

Le Président signale qu'il s'agit juste d'une écriture, mais qu'il était nécessaire de la passer pour que le syndicat soit plus à l'aise sur la fin de l'année.

Il demande si les élus ont des questions à ce sujet.

Sans remarques, le comité vote, à l'unanimité, la décision budgétaire modificative n°1.

OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Le Président présente le rapport et explique qu'il s'agit d'une délibération classique et annuelle.

Il souligne que, puisque le budget primitif 2021 n'a pas encore été voté, mais que des investissements sont à faire, il est nécessaire d'ouvrir des crédits sur l'année future. Il annonce qu'il s'agit d'une délibération que les élus connaissent bien au sein de leur commune et qui consiste à ouvrir des crédits à hauteur d'un pourcentage des crédits de l'année précédente pour permettre de fonctionner dès le 1^{er} janvier.

Sans questions, le comité vote, à l'unanimité, l'ouverture des crédits d'investissement.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président explique que le syndicat a eu la prudence de demander une modeste contribution supplémentaire aux communes pour pallier l'effet Covid sur les recettes, était justifié. Il ajoute qu'ainsi l'année se termine correctement avec quelques ressources supplémentaires, non attendues, qui seront expliquées au moment de la discussion du budget. Il remercie les communes d'avoir accepté ce surplus financier et ajoute que celles-ci délibèrent actuellement pour commencer à le verser. Il attire l'attention des élus sur le fait que cela a permis au syndicat de franchir cette étape difficile.

Il signale que le syndicat travaille actuellement sur la construction budgétaire qui n'est pas simple à cause de la Covid. Il informe que, même si la fourrière fonctionne, le rythme est inférieur à l'habituel et annonce que des mesures seront sans doute à prendre collectivement sur des ajustements budgétaires.

Concernant les travaux, il signale que des réunions de chantiers, auxquelles participent Monsieur BAUTISTA-GARCIA, chargé d'opérations de travaux et Madame MILLEVILLE Directrice des services techniques des syndicats, ont lieu tous les mercredis. Il annonce qu'aucune difficulté n'est à signaler et que de bonnes relations se sont instaurées avec la ville de Poissy, meilleures que les précédentes lors des négociations.

Il signale que des réflexions sont engagées afin de trouver une solution rapide pour sortir du problème de la vente du terrain, occupé actuellement par la fourrière et dont le SIVOM est propriétaire, au PSG. Il annonce que ces éléments seront évoqués en détail en début d'année prochaine et qu'il est souhaitable de ne pas prendre plus de retard que celui déjà accumulé ces dernières années.

Il conclut en faisant remarquer que tout va bien, que le climat est apaisé et serein et qu'il s'en félicite.

En l'absence de questions de la part des élus, il souhaite aux membres de l'assemblée de bonnes fêtes de fin d'année, malgré la situation sanitaire, et les remercie d'être venus si nombreux.

Il termine cette séance en précisant que dans le cadre de la compétence « VIGNES » du SIVOM, lorsque la production de vin des grottes annuelle est terminée, le syndicat garde 10 % de cette production, que 45% sont donnés à la Ville du Pecq et 45 % à la Ville de Saint-Germain-en-Laye (les deux communes adhérentes de la section « VIGNES ») et qu'il a institué, depuis qu'il est Président, que chaque élu reçoive, en fin d'année, une bouteille de la production de l'année précédente.

Il annonce que chaque élu peut ainsi partir ce soir avec une bouteille du vin des grottes.

Le Président lève la séance à 19h.